

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 749 Plaque commémorative en hommage aux élus morts pour la France salle du Conseil de Paris (4^e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'ajout des noms de deux conseillers généraux sur la plaque commémorative en hommage aux élus morts pour la France salle du Conseil de Paris à Paris 4^e ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris d'ajouter les noms de deux conseillers généraux sur la plaque commémorative en hommage aux élus morts pour la France salle du Conseil de Paris à Paris 4^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est complété par les noms des deux conseillers généraux : « Georges Le Bigot et Pierre Longhi».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.